



Torah écrite (pentateuque) - Nombres

Chapitre 9

- 9,1 L'Éternel parla à Moïse dans le désert de Sinaï, la seconde année de leur sortie du pays d'Égypte, le premier mois, en disant:
- 9,2 "Que les enfants d'Israël fassent la Pâque au temps fixé.
- 9,3 C'est le quatorzième jour de ce mois, vers le soir, temps fixé pour elle, que vous devez la faire; d'après tous ses statuts et toutes ses règles vous l'exécuterez."
- 9,4 Moïse parla aux enfants d'Israël, pour qu'ils fissent la Pâque.
- 9,5 Et ils firent la Pâque au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans le désert de Sinaï; exactement comme l'Éternel l'avait prescrit à Moïse, ainsi firent les enfants d'Israël.
- 9,6 Or, il y eut des hommes qui se trouvaient souillés par des cadavres humains, et qui ne purent faire la Pâque ce jour-là. Ils se présentèrent devant Moïse et devant Aaron, ce même jour,
- 9,7 et ces hommes lui dirent: "Nous sommes souillés par des cadavres humains; mais pourquoi serions-nous privés d'offrir le sacrifice du Seigneur en son temps, seuls entre les enfants d'Israël?"
- 9,8 Moïse leur répondit: "Attendez que j'apprenne ce que l'Éternel statuera à votre égard."
- 9,9 Et l'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 9,10 "Parle ainsi aux enfants d'Israël: Si quelqu'un se trouve souillé par un cadavre, ou sur une route éloignée, parmi vous ou vos descendants, et qu'il veuille faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel,
- 9,11 c'est au deuxième mois, le quatorzième jour, vers le soir, qu'ils la feront; ils la mangeront avec des azymes et des herbes amères,
- 9,12 n'en laisseront rien pour le lendemain, et n'en briseront pas un seul os: ils suivront, à son égard, tout le rite de la Pâque.
- 9,13 Pour l'homme qui, étant pur et n'ayant pas été en voyage, se serait néanmoins abstenu de faire la Pâque, cette personne sera retranchée de son peuple: puisqu'il n'a pas offert en son temps le sacrifice du Seigneur, cet homme portera sa faute.
- 9,14 Et si un étranger habite avec vous et veut faire la Pâque en l'honneur de l'Éternel, il devra se conformer au rite de la Pâque et à son institution: même loi vous régira, tant l'étranger que l'indigène."
- 9,15 Or, le jour où l'on eut érigé le tabernacle, la nuée couvrit le tabernacle, la tente du statut; et le soir il y avait, au-dessus du tabernacle, comme un météore de feu persistant jusqu'au matin.
- 9,16 Il en fut ainsi constamment: la nuée le couvrait le jour, et le météore de feu la nuit.
- 9,17 Chaque fois que la nuée s'élevait de dessus la tente, aussitôt les enfants d'Israël levaient le camp; puis, à l'endroit où se fixait la nuée, là s'arrêtaient les enfants d'Israël.
- 9,18 C'est sur l'ordre du Seigneur que partaient les enfants d'Israël, sur l'ordre du Seigneur qu'ils s'arrêtaient: tant que la nuée restait fixée sur le tabernacle, ils demeuraient campés.
- 9,19 Lors même que la nuée stationnait longtemps au-dessus du tabernacle, les enfants d'Israël, fidèles à l'observance du Seigneur, ne partaient point.
- 9,20 Parfois la nuée ne restait qu'un certain nombre de jours sur le tabernacle: ils avaient campé à la voix de l'Éternel, à la voix de l'Éternel ils partaient.
- 9,21 Parfois la nuée demeurait du soir jusqu'au matin, et quand elle se retirait le matin on partait; ou bien un jour et une nuit, et quand elle se retirait, l'on partait.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."



- 9,22 Ou bien deux jours, ou un mois, ou une année entière, selon que la nuée prolongeait sa station sur le tabernacle, les enfants d'Israël restaient campés sans partir; puis, quand elle se retirait, ils levaient le camp.
- 9,23 A la voix de l'Éternel ils faisaient halte, à sa voix ils décampaient, gardant ainsi l'observance de l'Éternel, d'après l'ordre divin transmis par Moïse.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions